

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2019-04-18

Séance du jeudi 4 avril 2019

Date convocation :  
25 mars 2019

Nombre de membres  
en exercice  
23

Présents  
15  
Votants  
19

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRILYNSKI, Dominique CARRE, Alain CLEMENT, Gérard CHAPEL, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Michel DUSSAUD à Rino BENELLI, Jocelyne LECLERE à Dominique CARRE, Denis MARCOUX à M. MARTINEZ, Armelle CHAPON à M. BOUCHE

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Corinne D'ALETTO, Tamara KUZMIC,

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 02 avril 2019 ;

Monsieur le Maire présente les règlements modifiés des services de l'eau potable qui entrera en vigueur à compter de la publication de la présente délibération.

**APPROBATION  
REGLEMENT DE  
SERVICE  
EAU POTABLE**

**2019**

Les modifications proposées pour 2019 sont les suivantes :

- Instauration d'un coût d'accès au service voté par délibération en conseil municipal.
- Précision concernant l'échéance de renouvellement des compteurs d'eau (15 ans).
- En cas de présence d'un réducteur de pression, présent sur l'installation après compteur, soit directement sur le compteur, soit sur le clapet anti-retour, et qu'il est impossible de conserver (installation vétuste, grippée, montage spécifique, etc.), la mise en place d'un nouvel appareil sera facturée à l'abonné. Le coup de cette pièce correspond au montant en vigueur, voté par délibération du conseil municipal.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement du service public de l'eau potable modifié selon les explications détaillées ci-dessus.

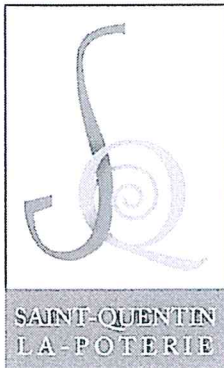
Ainsi fait à St Quentin-la-Poterie, les jours, mois et an sus-dits.

Certifié exécutoire suite  
transmission en Préfecture  
Et publication le

**10 AVR. 2019**

Le Maire,  
Yvon BONZI

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20190404-2019-04-18-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2019  
Date de réception préfecture : 10/04/2019



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
-DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2019-04-19

Séance du jeudi 4 avril 2019

Date convocation :  
25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Nombre de  
membres  
en exercice  
23

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRILYNSKI, Dominique CARRE, Alain CLEMENT, Gérard CHAPPEL, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Présents  
15  
Votants  
19

Pouvoirs : Michel DUSSAUD à Rino BENELLI, Jocelyne LECLERE à Dominique CARRE, Denis MARCOUX à M. MARTINEZ, Armelle CHAPON à M. BOUCHE

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Corinne D'ALETTO, Tamara KUZMIC,

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 2 avril 2019 ;

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs des travaux et interventions réalisés par le service des eaux.

**REGIE DES  
EAUX**

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**TARIFS 2019**

- DECIDE d'adopter pour 2019 les tarifs ainsi modifiés pour la régie municipale des eaux de Saint Quentin la Poterie ;
- PRECISE que la délibération à compter de sa publication.

Création d'un branchement au réseau d'eau potable pour 1 compteur d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1500 € HT
Branchement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 m + coffret béton haute résistance (12,5T) pour 1 compteur	Forfait	1650 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5m + coffret compteur mural pour 1 compteur	Forfait	1720 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5m + grand coffret composit + nourrice 2 départs + 1 compteur supplémentaire	Forfait	1840 € HT



Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au-delà de 5 mètres	ML	108 € HT
Sortie d'un compteur sur domaine public -Terrassement + Pose d'un coffret + déplacement compteur	Forfait	1080 € HT
Modification branchement 2 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 2 départs + 1 compteur	Forfait	376 € HT
Modification branchement pour 3 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 3 départs + 2 compteurs	Forfait	453 € HT
Modification branchement pour 4 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 4 départs + 3 compteurs	Forfait	530 € HT
Création d'un branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1500 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au-delà de 5 mètres	ML	108 € HT
Intervention technique chez un abonné	Heure	80 € HT
Etalonnage de compteur d'eau	Unité	99 € HT
Frais de dossier pour l'ouverture d'un nouveau contrat d'abonnement au service des eaux	Unité	25 € HT
Frais de dossier pour la fermeture ou réouverture d'un branchement consécutive à non paiement	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention abusif d'un technicien de la régie des eaux	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention sur réseau eau ou assainissement suite à négligence, imprudence ou malveillance d'un usager	Unité	250 € HT
Pénalité pour vol d'eau sur le réseau eau potable	Unité	3 000 € HT
Forfait "assainissement" pour personnes non raccordées au réseau d'Eau Potable (montant à l'année)	Unité	300 € TTC (250 € HT)
Remplacement d'un réducteur de pression situé sur l'installation après compteur suite au renouvellement du compteur d'eau	Unité	42 € HT

Ainsi fait à St Quentin-la-Poterie, les jours, mois et an sus-dits.

Le Maire,  
Yvon BONZI

Certifiée exécutoire  
compte tenu sa  
publication le

**10 AVR. 2019**